

**Morières**
lès Avignon**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**DECISION MUNICIPALE N° 2024-10-216****Signature d'une convention relative à
l'enlèvement des véhicules en stationnement
gênant ou à l'état d'abandon sur la voie publique
avec la SARL CARLOS DEPAN'AUTO**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°20-07-021 du 10 juillet 2020, parvenue en
Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020 donnant délégation au maire, conformément aux
dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant le besoin de la collectivité de désigner un concessionnaire chargé de procéder à
l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou à l'état d'abandon,
Considérant la proposition de la SARL CARLOS DEPAN'AUTO, dont le siège est 767
avenue Vidier – 84270 VEDÉNE,

DÉCIDE

Article 1 : De désigner la SARL CARLOS DEPAN'AUTO afin de procéder à
l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou à l'état d'abandon sur la voie
publique.

Article 2 : La convention est conclue du 24 octobre 2024 au 23 octobre 2025.

Article 3 : La commune prendra en charge les frais de remorquage et de gardiennage des
véhicules en état d'abandon.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le chapitre 011, art.6288.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la
présente décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente
décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai
de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif
peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par
le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 15 octobre 2024

Le MaireGrégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr